

**ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS
DU BOULEVARD FAYOL
23 Rue des Perrières
42700 FIRMINY**

Direction Aménagement – Pôle Cadre de Vie
11/IC/courrier/ASS.

Firminy, le 24 mars 2011

Affaire suivie par :
Isabelle CLEMENT ☎ 04-77-40-50-65
Fax 04-77-40-50-71
iclement@ville-firminy.fr

OBJET : CIRCULATION

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 18 février 2011 par lequel vous m'interrogez sur plusieurs dossiers et je vous transmets les éléments d'information suivants :

Déviation RD 500 :

je ne peux que vous rappeler ma position sur ce dossier, à savoir ma détermination à voir aboutir la réalisation de la déviation du boulevard Fayol.

Flux de circulation :

je vous rappelle que j'ai sollicité le Conseil Général de la Loire, propriétaire du boulevard Fayol, afin qu'il puisse faire effectuer des comptages.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite de ce dossier.

En complément, je vous informe que la ville possède un appareil de comptage qui sera également mis en place par période sur le quartier de Fayol notamment rue des Aubépines et des Perrières correspondant à votre demande.

Avant juin, nous commencerons ces comptages.

Projet d'aménagement du boulevard :

votre demande d'étude est prématurée. En effet, dans l'immédiat, le boulevard Fayol relève de la propriété du Département.

Dès que les travaux de la déviation seront commencés, je solliciterai le Conseil Général.

Les habitants du boulevard Fayol, le Conseil de Quartier et votre Association seront associés. Vous connaissez notre attachement à la démocratie participative.

Réouverture de la bretelle d'accès de la gare :

la bretelle de sortie « Firminy centre » est actuellement fortement saturée ainsi que les voies environnantes (Tour de Varan, boulevard Saint-Charles, Dorian). C'est pourquoi, un groupe de travail a été constitué afin d'éviter les flux de circulation sur ce secteur et les éventuels reports de flux possibles.

Une étude doit être lancée avec un financement de l'Etat, du Conseil Général de la Loire et de St-Etienne Métropole.

J'ai demandé qu'on intègre la possibilité de ré ouvrir la bretelle d'accès à la gare.

Toutefois, les représentants de l'Etat (DDT) n'y sont pas favorables actuellement, en raison des normes routières liées à la RN88.

Accès au centre commercial :

j'ai pris connaissance de votre demande. Le gestionnaire de la zone d'activités est vivement opposé à la modification de ses parkings.

De plus, je viens d'apprendre que le Conseil Général de la Loire avait refusé, à l'époque, de créer un accès direct à la zone Leclerc à partir du giratoire pour des raisons de saturation des flux.

Maison 100 bd Fayol :

j'ai demandé à notre adjoint à l'urbanisme, Jean-Paul CHARTRON, de vous rencontrer. C'est lui qui suit ce dossier. N'hésitez pas à le contacter.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement.

Le Maire



**Marc PETIT
Conseiller Général**